



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS RV-1753 ET RV-1757

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Lors d'une séance tenue le 12 mars 2024, le conseil municipal a adopté les règlements ci-après :

RÈGLEMENT RV-1753 PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DE PLANS ET DEVIS POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU POSTE D'EAU POTABLE CURÉ-BOIVIN ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À CETTE FIN

Le règlement prévoit l'établissement de plans et devis ainsi que le paiement de divers services professionnels nécessaires pour des travaux de mise aux normes du poste d'eau potable Curé-Boivin. Un emprunt de 450 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et le règlement prévoit un terme total de l'emprunt et de ses refinancements de 10 ans, remboursable par une taxe spéciale à l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité.

RÈGLEMENT RV-1757 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE MATÉRIAUX POUR LE REMPLACEMENT DE LA SURFACE SYNTHÉTIQUE AU PARC RÉGIONAL ET UN EMPRUNT À CETTE FIN

Le règlement décrète l'acquisition de divers matériaux pour le remplacement de la surface synthétique au parc Régional. Un emprunt de 700 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et le règlement prévoit un terme total de l'emprunt et de ses refinancements de 10 ans, remboursable par une taxe spéciale à l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité.

APPROBATION PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER ET PAR LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Chaque règlement ci-dessus a reçu l'approbation des personnes habiles à voter lors de la tenue d'un registre ouvert à cette fin du 22 au 25 avril 2024 et l'approbation de la ministre des Affaires municipales, le 23 mai 2024.

CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Toute personne intéressée peut consulter les règlements indiqués dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au www.boisbriand.ca.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements indiqués dans cet avis entrent en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 28 mai 2024.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2024.34